

Vers l'élaboration d'une stratégie de développement pour la pêche hauturière



Sous la présidence du ministre de la Relance économique et de l'économie bleue, Teva Rohfrisch, la première commission consultative de la pêche hauturière de l'année s'est tenue mardi après-midi.

Après avoir dressé un bilan de l'année 2016, durant laquelle quarante-six licences de pêche professionnelle ont été attribuées, la commission a examiné vingt-et-une demandes de licences de pêche professionnelle dont treize licences « projet » et huit licences « apte à naviguer ».

concernant sept thoniers, deux bonitiers et douze poti marara à Tahiti, Moorea, Raiatea, Maupiti, Makemo et Fatu Hiva.

Cette rencontre a également été l'occasion pour le ministre de faire un tour d'horizon de certains dossiers en cours et notamment de la venue, du 16 au 27 janvier, d'experts pour l'élaboration de la stratégie de développement de la pêche hauturière, avec également un audit auprès des armements de la pêche palangrière locale, entre le 16 et le 20 janvier, afin d'obtenir la certification de l'écolabel « Marine Stewardship Council » (MSC).

Le ministre a rappelé les aides financières octroyées au cours de l'année 2016 pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et a aussi fait un point sur la défiscalisation qui permettra la construction de plusieurs navires au cours des deux prochaines années.

Communiqué du gouvernement